

ABONNEMENT

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

INSERTIONS

Annonces, la ligne..... 20
Réclames, — 30
Faits divers — 75

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : Jean DASSY

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance.
Un trimestre commencé sera dû.

SAUMUR, 18 AOUT

Élections Législatives

DIMANCHE 20 AOUT 1893

CANDIDAT CONSERVATEUR

Eugène BERGER

Député sortant

On nous communique les lettres suivantes :

Monsieur le Baron,

Votre journal *l'Avant-Garde* m'accuse de mensonge dans son numéro d'hier, parce que j'ai dit que vous aviez donné à M. Berger votre parole de ne pas vous présenter contre lui.

Une imputation aussi grave ne peut avoir été formulée qu'avec votre autorisation.

Ce que j'ai dit, je le maintiens et je vous demande de constituer un jury d'honneur, non pas après les élections, mais immédiatement.

J'apporterai devant lui des preuves et des témoignages d'où il résultera qu'en effet il y a un menteur et que ce menteur n'est pas moi.

Je vous mets au pied du mur, M. l'officier, et j'attends votre réponse.

Recevez, Monsieur le Baron, mes salutations.

GIGOT,
Conseiller général.

« Saumur, le 16 août 1893. »

» Mon cher Gigot,

» Vous faites appel à mon témoignage au sujet de l'accusation que *l'Avant-Garde* lance aujourd'hui contre vous.

» Je n'ai qu'un mot à dire : dans la seconde quinzaine du mois de novembre dernier, M. de Grandmaison est venu me voir à Paris et m'a déclaré spontanément qu'il ne se présenterait pas contre moi.

» Bien à vous.

» E. BERGER. »

INFORMATIONS

INCIDENTS ÉLECTORAUX

Dans une réunion publique organisée par les partisans des revendications féminines, la candidature de la citoyenne Paule Minck a été acclamée par... neuf voix.

On sait que les électeurs ont tué un candidat, qu'ils en ont assommé et en assomment tous les jours quelques-uns.

A Lyon, M. Cambon, candidat dans cette ville, est devenu fou et on vient de l'enfermer.

M. Lockroy n'est pas hors de danger, il

éprouve toujours de vives douleurs dans la région précordiale.

LES AVEUX DE M. VIETTE

La *Franche-Comté* raconte que dans une réunion tenue samedi à Montbéliard, M. Viette a prononcé les paroles suivantes :

« Je connais les noms de toutes les personnes compromises dans l'affaire de Panama. »

Voilà un aveu dépouillé d'artifice.

UN EVÊQUE OPTIMISTE

A la cérémonie commémorative de Mars-la-Tour, l'évêque de Nancy a prononcé un discours patriotique où nous relevons ce passage :

« Enfin, dans ces dernières années, sous l'action conciliante et modératrice du gouvernement de la République, une force nouvelle nous est venue. Après bien des luttes, le pays a compris que, sans l'union qui rapproche les âmes, les plus généreux efforts devaient rester stériles. Un souffle de concorde a passé dans les cœurs. Saluons, messieurs, cette ère nouvelle, car il s'agit de la grandeur de la France. »

L'UNION LIBÉRALE DES DROITES

Le groupe de l'union libérale des droites ne sera pas reconstitué faute d'adhésions. Sur 75 membres monarchistes, 68 se présentent comme ralliés et constitueront à la nouvelle Chambre, avec les républicains plébiscitaires, le groupe de l'union démocratique. Ce groupe formera l'aile droite de la majorité du gouvernement.

CLÉMENCEAU

Si Clémenceau est battu au premier tour, M. Déroulède, prenant acte de ce désaveu de la politique de Clémenceau par le corps électoral, acceptera la candidature au ballottage.

JUIFS ET CATHOLIQUES

Nous avons sous les yeux la note officielle ci-après :

« Le ministre de la marine a décidé d'accorder aux militaires du culte israélite des permissions nécessaires pour célébrer les fêtes d'automne qui auront lieu cette année du 10 au 13 et du 19 au 21 septembre. »

Pendant que le gouvernement se met en frais d'attentions gracieuses pour les juifs, il fait punir avec la dernière rigueur deux séminaristes pour avoir servi la messe en uniforme.

Ce seul rapprochement suffit à établir l'odieuse injustice qui préside aux actes du gouvernement actuel.

FRANÇAIS ET ITALIENS

A Aigues-Mortes, une rixe sanglante a eu lieu mardi soir entre Français et Italiens dans les salines de Poccais, qui occupent 800 ouvriers. Il y a quatre morts et plusieurs blessés.

Un détachement du 163^e de ligne et plusieurs brigades de gendarmerie, envoyés de Nîmes par train spécial, sont arrivés dans la nuit, et paraissent avoir rétabli l'ordre.

A VIENNE

L'Autriche n'entend pas gêner le passage des blés russes, ce qui serait contraire à ses intérêts, et elle est peu disposée à prendre avec Berlin un arrangement pour entraver ce transit.

A BERLIN

La démission du ministre de la guerre est certaine.

A BOMBAY

A Londres, les journaux ne publient plus, depuis deux jours, de dépêches de Bombay.

Les nouvelles reçues par le gouvernement portent que l'insurrection, loin d'être terminée, est plus violente que jamais. Bombay est au pouvoir des révoltés hindous ; presque toutes les mosquées sont brûlées ; les autorités n'ont pu que protéger les monuments publics.

Les canonnières sont prêtes à bombarder la ville dès que les instructions demandées à Londres seront arrivées.

Des bruits inquiétants courent à ce sujet.

NOUVELLES MILITAIRES

L'ÉCOLE DE FONTAINEBLEAU

On assure que, dans le courant de l'automne, les nouveaux présidents des comités de l'artillerie et du génie seront appelés par le Ministre de la guerre à délibérer sur une réorganisation de l'École de Fontainebleau.

Par analogie avec l'envoi direct dans les régiments de cavalerie des sous-lieutenants sortant de l'escadron de Saint-Cyr, on enverrait faire d'abord un an de régiment aux élèves de l'École polytechnique affectés à l'artillerie et au génie.

La militarisation plus complète de l'École polytechnique permettra d'employer immédiatement ses jeunes officiers, en leur imposant seulement, par la suite, non plus deux ans, mais une seule année d'École d'application à Fontainebleau.

Chronique Locale ET DE LOUEST

AVIS

Le *Courrier de Saumur* publie chaque jour l'avis suivant en tête de sa chronique locale :

« Nous recommandons en outre » d'assister à l'ouverture et au dépouillement du scrutin.

» Travaillons et veillons. »

Nous n'insisterons pas sur le côté injurieux, pour nos compatriotes, d'une note ainsi conçue, où les mots *ouverture* et *dépouillement* sont en outre soulignés avec une insolence qui n'a rien de surprenant, étant donné la mauvaise éducation connue de la rédaction de ce journal.

Seulement comme il est bon de se méfier des gens trop méfiants, nous engageons nos amis à exercer une surveillance au moins égale à celle dont on les menace.

Cette note paraîtra en tête de notre chronique locale jusqu'à ce que le *Courrier de Saumur* ait retiré ou modifié la sienne.

BONNE NOUVELLE

De toutes parts nos amis nous écrivent que M. Berger a les plus grandes chances de réussir.

Tous les électeurs ont su reconnaître son zèle, sa modération, son honnêteté politique.

Nous n'en avons jamais douté.

Notre candidat, sans bruit, sans orchestre, a visité ses 84 communes. Dans la plupart il a fait des conférences toujours intéressantes, toujours modérées, ne cherchant pas à promettre... ce qu'il ne pouvait tenir et surtout *poli* à l'égard de ses adversaires.

Les électeurs de l'arrondissement aiment la modération et croient peu aux exagérations des candidats *fin de siècle*.

DERNIÈRE HEURE

Evidemment M. de Grandmaison n'a pas encore eu connaissance de la mise en demeure si nette et si catégorique qui lui a été adressée par M. Gigot et que nous reproduisons ci-dessus après l'avoir insérée dans notre numéro d'hier. Son journal répond par des injures. Nous ne voulons pas douter que M. de Grandmaison n'accepte la constitution d'un jury d'honneur.

Réunion publique à Fontevault

M. Berger a fait hier jeudi une conférence à Fontevault sur la triste affaire du Panama.

Trois cents électeurs assistaient à cette conférence.

M. Berger a été très applaudi et a reçu l'assurance que les électeurs de Fontevault lui étaient restés fidèles.

Un aveu dépouillé d'artifice

L'honorable M. Gigot, conseiller général, visé par un article sans valeur et sans portée publié par la *Petite Loire*, avait cru devoir adresser à ce journal une lettre de protestation.

La *Petite Loire* a inséré cette lettre et l'a fait suivre de ce commentaire :

« Je maintiens tout ce que j'ai rapporté dans l'article intitulé : Histoire d'une candidature. »

Nous savons que M. le Rédacteur de la *Petite Loire* est toujours bien informé, mais nous nous permettons de lui demander de qui il a pu obtenir les renseignements sur le contrat qui aurait été passé entre M. de Grandmaison et M. Gigot.

En voulant être hostile à M. Gigot, ne voyez-vous donc pas, M. le Directeur de la *Petite Loire*, que vous faites le jeu de M. de Grandmaison. Vous ne savez donc pas que M. Gigot est la bête noire du baron et que tout ce que vous raconterez sur lui comblera de joie le seigneur de Montreuil ?

Vous nous disiez pourtant que vous soutenez Allain.

Auriez-vous donc passé du côté du baron ?

Et dire qu'ils n'en profiteront ni l'un ni l'autre !

Prenez garde au truc

Dans les élections de 1889, on constata que de malhonnêtes gens, qui servaient par tous les moyens certaines candidatures plus ou moins estimables elles-mêmes, avaient usé d'un « truc » nouveau pour falsifier le vote.

Bien que la probité électorale soit une vertu traditionnelle dans notre département, nous croyons bon de signaler ce truc.

Lorsque les scrutateurs vident les urnes, ils forment des paquets avec les bulletins au nom de chaque candidat. Mais un scrutateur, volontairement maladroit, laisse tomber plusieurs de ces paquets, et en les ramassant leur substitue un ou deux paquets de bulletins qui portent le nom de son candidat favori.

Pour déjouer ce truc, il faut exiger que les scrutateurs laissent les électeurs stationner derrière eux, comme la loi le permet.

Histoire d'une école

Un maire qui se dit catholique, mais qui est possédé d'un amour exagéré de l'écharpe, s'est fait le champion de l'école laïque de filles de sa commune. Naturellement pour sa nouvelle école il veut un palais.

Après avoir déployé toute sa science, il est accouché d'un projet dont le coût payable en 38 ans fera sortir des poches des contribuables, un capital et intérêts, la somme exorbitante de 81,000 à 82,000 francs. Et encore ce projet mal étudié est défectueux au point de vue de la salubrité ; l'exécution sera en outre grosse d'imprévu, le terrain paraissant avoir été fouillé.

81,000 à 82,000 francs pour une simple école de filles dans une commune de 1,500 habitants sans aucun revenu, c'est beaucoup. La pitule est d'autant plus dure à avaler, qu'en utilisant les constructions de l'école actuelle, pour le logement des institutrices, et en construisant des classes et des préaux, on pourrait établir une école très salubre et très confortable pour une somme inférieure à vingt mille francs.

Fort heureusement une enquête a été ordonnée par l'administration supérieure, non suspecte pourtant de parcimonie en matière de construction d'école. Le maire aurait bien voulu que cette enquête fût faite à petit bruit et sous son aile. Elle a été commencée par une affiche minuscule et publiée dans un seul quartier.

Le commissaire enquêteur, un républicain solide, a découvert la manœuvre et n'a pas voulu s'y prêter. Il a demandé une publicité

plus sérieuse et des mesures pour garantir la liberté des déposants.

Le maire, qui n'admet pas qu'on discute son projet et que l'on n'approuve pas aveuglément ses actes, a donné sa démission. La majorité du Conseil, composée de ses amis, le réélira sans doute ; mais cette majorité résistera difficilement aux réclamations des contribuables.

M. de Grandmaison, qui parle de liberté et d'économies, a été mal inspiré en se faisant patroner dans la commune par ce maire autoritaire et dépensier.

La bagarre de Vihiers

Notre correspondant de Vihiers nous adresse la lettre suivante :

Jusqu'à présent, les luttes électorales se passaient pacifiquement dans notre paisible ville de Vihiers.

Chacun des candidats avait pour ainsi dire sa clientèle, ses amis, et il suffisait à chaque élection d'une petite réunion où le candidat exposait ses doctrines, très aimablement.

Maintenant tout est changé.

Nous voyons les candidats souvent — je ne veux pas dire trop souvent — certains sont accompagnés d'enfants, de tout jeunes gens, faisant un tapage d'enfer, visitant les cabarets, payant généreusement, ah ! par exemple, cafetiers et maîtres d'hôtel vont faire fortune cette année.

Quand deux candidats ou leurs partisans se rencontrent, il faut maintenant s'attendre à ce que ces nouvelles couches appellent du *chahut*.

Témoin ce qui s'est produit mercredi, jour de marché. Monsieur le baron de Grandmaison est venu, avec sa troupe habituelle, pour faire une conférence.

Les partisans de M. Allain-Targé, qui ne sont pas des plus doux, prirent contact avec la jeune bande de M. le baron et la bataille s'engagea très-vivement : coups de pieds, coups de triques furent échangés pendant vingt minutes.

Les gens de M. de Grandmaison, plus nombreux, mieux armés, eurent le dessus et donnèrent la chasse à leurs adversaires.

Sans doute, M. le baron, c'est un succès pour vous ; mais, croyez-moi, évitez de semblables bagarres. Dans notre canton de Vihiers, nous ne goûtons pas du tout ce genre.... américain. Soyez sûr qu'il ne vous aura pas amené un seul électeur, ni à M. Allain-Targé non plus. Au contraire.

WILSON

Candidat aux élections législatives

Wilson se présente aux élections à Loches et il a la prétention... peut-être justifiée, hélas ! de décrocher la timbale. Son raisonnement...

fin de siècle est celui-ci :

L'électeur veut être flatté. Je le flatte.

L'électeur veut être abreuvé. Je le noie dans le champagne.

L'électeur veut faire payer son bulletin de vote. Je suis généreux.

L'électeur aime la mise en scène. Je ne me déplace qu'avec un orchestre.

L'électeur aime qu'on enlève ses adversaires. Je suis de première force à ce jeu-là.

L'électeur veut qu'on lui fasse des promesses. Je promets tout ce qu'on veut. Promesses, paroles, je me soucie de tout cela comme d'une guigne. Je veux être député... je le serai. Je dépenserai cent mille francs s'il le faut, mais je serai député...

Il a été élu maire puis conseiller général !

Peut-être sera-t-il député ?

Mais... oui, il y a un mais...

Il sera INVALIDÉ.

Suite de la liste des candidats

Voici encore quatre nouveaux candidats aux élections législatives qui se sont fait inscrire depuis la première liste que nous avons donnée :

Philippe Auguste, sculpteur, 63, rue Baudrière, pour la 4^e circonscription d'Angers (déclaration du 3 août).

Maillard Alexis, ouvrier carrier, 56, rue Baudrière, pour la 2^e circonscription d'Angers (déclaration du 3 août).

Gillard Louis, rue de la Comédie, 29, à Saumur, pour la circonscription de Baugé (déclaration du 14 août).

Gourbellière René, conseiller municipal, rue Nationale, à Cholet, pour la circonscription de Cholet (déclaration du 14 août).

Réponse à un soi-disant groupe de Républicains

On nous écrit du Puy-Notre-Dame :

« Celui qui s'intitule à lui tout seul et signe : Un groupe de républicains du Puy-Notre-Dame, a écrit à la *Petite Loire*, pour taper sur les dix conseillers municipaux qui, dans la plénitude de leur indépendance, avaient décidé que la musique du Puy serait seule à prêter son concours, lors de la réception de M. le Préfet, la fête ayant un caractère purement local et notre musique étant parfaitement à la hauteur de sa tâche.

« Mais cela ne faisait pas l'affaire de M. Jouan, qui brûle de sortir de son rôle effacé et qui, le 6 juillet, proposa d'inviter la musique de Doné (son invitation était déjà lancée à ce moment) et de faire les frais de la réception.

« Puis, sans mandat ni délégation de la municipalité, il se permit de faire une souscription au nom du Conseil municipal, sa pré-

tendue générosité se bornant à se substituer à la municipalité.

« Tout cela a été dit déjà, mais nous le répétons, M. Jouan tenant à prolonger la question et à lui faire faire long feu, dans un but électoral probablement.

« Le Conseil municipal, froissé de ce manque de tact, se réunit et, à la majorité de dix voix, décida de se contenter de la musique municipale et de n'accepter aucun concours étranger.

« L'intervention de M. le Sous-Préfet ne fut ni heureuse ni adroite et elle gâta tout. Le Sous-Préfet, qui ce jour-là était à déjeuner chez M. Jouan, devait faire comprendre à son hôte que charbonnier est maître chez lui, que le Conseil municipal était dans le vrai et dans son droit. Dans ce cas, M. Jouan ne comptant pas sur l'appui de M. le Sous-Préfet, aurait mis une sourdine à son ambition, la fête aurait eu lieu et M. le Préfet aurait reçu au Puy la réception la plus enthousiaste.

« Nous ne tapons ni ne cognons sur M. le Sous-préfet comme vous le prétendez : nous constatons un fait, voilà tout.

« En élargissant la question et en la prenant de plus haut et de plus loin, nous nous demandons quel était le but de la première visite de M. le Sous-Préfet au Puy-Notre-Dame. Au banquet qu'il voulut bien présider, dans un discours éloquent, il nous parla de République ouverte, d'apaisement ; il constata que la République n'était plus discutée et que les hommes raisonnables et vraiment patriotes devaient s'y rallier sans arrière-pensée. Il plaça même ses paroles sous l'autorité du Pape qui donnait les mêmes conseils aux catholiques.

« M. le Sous-Préfet avait raison et nous nous étions imaginés que le nouveau banquet que devait présider M. le Préfet serait le couronnement de la politique nouvelle préconisée au Puy, qui doit être celle de toute la France et, plus que jamais, doit grouper tous ses enfants. Pourquoi ce revirement ?

« Pour satisfaire l'ambition de M. Jouan, conseiller municipal depuis l'année dernière.

« Les honneurs l'ont grisé, l'amitié de M. le Sous-Préfet lui a tourné la tête ; il ne doute plus de rien, il fait maître des incidents pour les faire tourner à son profit. A l'entendre, lui seul est républicain et sa suffisance est telle que, dans sa lettre à la *Petite Loire*, il proposa aux conseillers municipaux de donner leur démission collective, après les avoir traités d'incapables. Il est grotesque d'entendre un aussi petit personnage tenir un pareil langage, et qui le connaît ne peut s'empêcher d'en rire.

« Un dernier mot. Le groupe républicain lance une plaisanterie un peu risquée lorsqu'il parle de faire photographier les conseillers municipaux qui suivaient la musique le 16 juillet ; on voit toujours la paille dans l'œil du voisin. Un homme aussi arrondi que M. Jouan

Le Drame des Chartrons

Par JULES DE GASTYNE

PREMIÈRE PARTIE. — Les Deux Bivaux

XVI

Edgar de Cordouan avait été écroué, aussitôt après son arrestation, à la prison dite du *Fort du Hd*, ainsi appelée parce qu'elle est construite sur l'emplacement de cet ancien fort. Il ne reste plus aujourd'hui de ce monument, construit par Charles VII, et qui avait été entouré de larges fossés munis de ponts-levis et flanqué de hautes tours, il n'en reste plus, disons-nous, qu'une toute petite partie, une grosse tour, qui domine encore les bâtiments modernes qui l'entourent et dont elle semble défier et narguer la fragilité et la mièvrerie.

Le malheureux jeune homme, mis en cellule, plongé dans une sorte de demi-obscurité, entre des murs nus et gris, avec le grabat, la cruche et l'autre meuble traditionnel, était resté un instant, quand il s'était vu seul, hors de la curiosité et des exclamations de la foule, comme hébété, comme étourdi ; il ne se sou-

venait plus bien compte de ce qui s'était passé. Il se figurait être le jouet d'un horrible canchamar dont il allait enfin se réveiller.

Le cadavre sanglant de la pauvre Delphine Lagrange, les figures indignées et sévères du commissaire et du juge d'instruction, les visages curieux et horrifiés des autres personnes témoins du crime, la voiture qui l'avait amené, les rues pâlies par le jour naissant, pleines de curieux déjà, les cris qu'il avait entendus, les réponses qu'il avait faites aux questions qu'il lui avaient été posées, les bousculades qu'il avait subies, les injures qu'il avait dû supporter, tout cela était resté confus dans son esprit. La vision en repassait devant ses yeux terrifiés, comme les bruits résonnaient encore à ses oreilles épouvantées.

Était-ce possible ?... Était-ce vrai ? Était-ce vraisemblable même ? Lui, arrêté comme criminel, comme assassin ! Lui qui n'aurait pas frappé une femme, même avec une fleur, accusé d'avoir plongé un fer meurtrier dans le sein d'une maîtresse qu'il avait aimée, pour laquelle il avait de la sympathie plutôt que de la haine, une femme dont il déplorait la mort malheureuse, une femme qu'il pleurait au dedans de lui. Sortir du bonheur radieux qu'il

avait goûté la veille, qui avait éclairé, illuminé sa vie, pour être plongé dans cette nuit, dans cette horreur !...

Le pauvre garçon ne voulait pas croire à la réalité, à la possibilité de telles choses...

Et pourtant cela était... Il était prisonnier !... Il n'avait, pour s'en convaincre, qu'à regarder autour de lui, qu'à voir les murs ternes, la lucarne étroite, le misérable lit, qu'à entendre résonner dans les couloirs sonores les pas des gardiens, les grincements de serrures, tous ces bruits sinistres, inaccoutumés, que l'on n'entend que là.

Il n'avait qu'à mesurer l'étroit espace qui lui était concédé, à sentir le morceau de pain qui lui avait été donné comme nourriture. Tout lui rappelait où il se trouvait... Et il voyait, dans une sorte de rêverie, d'hallucination, les figures sinistres des misérables qui avaient passé là avant lui ; il entendait leurs imprécations. Il apercevait sur les murs salis les traces qu'ils avaient laissées de leur passage... Un dégoût, une horreur montaient jusqu'à lui.

Mais qu'étaient-ce que ces impressions physiques, comparées aux tortures morales qui déchiraient l'âme du malheureux Edgar ? Étre

prisonnier n'était rien encore. Le plus terrible, c'était de songer que tous ceux qui lui étaient chers, tous ceux qui pensaient à lui, et parmi lesquels se détachait la pure figure d'Ariane, c'était de songer que tous ceux-là le savaient déjà prisonnier, le condamnaient peut-être, le maudissaient sans qu'il pût se défendre auprès d'eux, leur ouvrir son cœur, leur crier son innocence au point de les en persuader....

Il semblait entendre du fond de son cachot les rumeurs de la foule, les rumeurs de Bordeaux tout entier, qui connaissait le crime maintenant et qui en condamnait l'auteur.

Il lisait par avance le compte rendu des journaux, percevait les cris des vendeurs dans les rues, devinait les commentaires qui entouraient la divulgation de son nom.

Il était marqué de saug, ce nom désigné à l'exécration et au mépris de tous ! au mépris d'Ariane et de son père !

Et, au moment où le pauvre Edgar pensait ainsi, une contraction horrible lui serrait le cœur. Et son grand-père ? Savait-il déjà ? Et quand il saurait !

Le malheureux se jeta sur son grabat et éclata en sanglots.

et qui n'a rien de l'Apollon du Belvédère de-
vrait plaisanter moins lourdement.

Signé :

LE GROUPE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX
FAISANT ESCORTE A LA MUSIQUE LE
16 JUILLET.

Un vrai pêcheur

En passant hier sur les bords de la Loire, je
vis un pêcheur retirer de l'eau un superbe
barbillon. Comme je lui faisais mes compli-
ments sur son adresse, il me répondit :

— Oui, j'ai de la veine ce matin, mais pour
la pêche seulement.

— Comment, seulement ?

— Mais oui, ma femme était là, il y a une
heure, pêchant avec moi : tout d'un coup elle
est tombée dans le fleuve et je ne la vois pas
reparaître... Je suis bien inquiet... N'est-ce
pas qu'il est joli, mon barbillon ?

LES ABSTENTIONS

On sait que l'abstention est le grand défaut
des conservateurs,

C'est à secouer cette inertie que les jour-
naux s'emploient dans les derniers jours qui
précèdent une élection.

A propos des abstentions, ils nous a paru
intéressant d'établir, d'après le travail de M.
Pierre, secrétaire de la présidence de la Cham-
bre, le tableau comparatif de la proportion
pour 100 des abstentions aux différentes élec-
tions générales qui ont eu lieu depuis la cons-
titution de 1875.

En 1876, la moyenne générale des absten-
tions s'est élevée à 24,03 0/0 ; en 1877, à
18,61 ; en 1881, à 31,38 ; en 1885, à 22,49,
et en 1889, à 23,36.

En 1889, si le nombre des abstentions a été
moins élevé, c'est qu'à cette époque la lutte
était rendue très active, fort intéressante par
le boulangisme.

Mais cette circonstance n'existe point cette
fois-ci, ni une autre d'une importance même
approximativement égale.

C'est donc en 1881 que les abstentionnistes
ont été le plus nombreux. Or, il convient de
remarquer qu'en 1881, les élections générales
ont été fixées par M. Constans, alors ministre
de l'intérieur, et sans doute dans le même but
qu'actuellement, à la même date que cette
fois-ci.

Il s'agissait, comme aujourd'hui, de saisir
le moment où nombre d'électeurs sont à la
campagne, avec leurs enfants en vacances, ou
bien profitent de ces vacances mêmes pour
s'occuper d'affaires restées en souffrance pen-
dant le cours de l'année.

M. Dupuy savait donc bien ce qu'il faisait
en agissant comme on sait, et il a d'autant

moins hésité que la décision ajoutait des
chances à sa candidature.

En effet, si nous nous reportons, dans le
travail de M. Pierre, au département de la
Haute-Loire, nous remarquons qu'en 1881 la
proportionalité des abstenus était de 30,43 0/0,
alors qu'aux élections précédentes ou suivantes
elle n'avait atteint que 20,63 0/0.

Parmi les autres départements signalés par
le nombre considérable de leurs abstention-
nistes figurent en première ligne le Var, dé-
partement de M. Clémenceau : 43,77 0/0 en
1881, contre 48,63 en 1889.

Citons encore, toujours pour 1881 : Vau-
cluse, 49,83 0/0 ; le Puy-de-Dôme, 41,74 ; les
Bouches-du-Rhône, 51,14 ; l'Hérault, 43,84 ;
La Creuse, 41,19 ; l'Allier, 49,18 ; Pyrénées-
Orientales, 44,33 ; Haute-Savoie, 44,09 ; la
Haute-Vienne, 42,34.

Par contre, les départements où le chiffre
des abstenus est le plus faible, sont : le Gers,
16,08 0/0 ; Jura, 21,52 ; Lot, 20,23 ; Maine-
et-Loire, 21,43 ; Haute-Marne, 16,79.

Dans le département de la Seine, le nombre
des abstentions en 1881 a été de 29,42 0/0, et
en 1889, 24,50 seulement.

Voici pour quelques autres départements le
tableau des abstentions en 1881 :

Loire-Inférieure, 39,06 0/0 ; Charente,
24,99 ; Charente-Inférieure, 28,30 ; Gironde,
39,49.

Cette année verrons-nous le chiffre des abs-
tentions être aussi considérable, souhaitons que
non et que chacun fasse son devoir.

Avis aux Électeurs

En 1875, excédent des
Recettes sur les Dépenses :

78 Millions

Avec un budget de 2 milliards

680 millions

En 1894, déficit :

385 Millions

Avec un budget de 3 milliards

450 millions

De 1882 à 1888, déficit
annuel :

600 Millions

Soldés par 3 MILLIARDS

200 MILLIONS d'emprunts

Voilà les résultats de

la gestion des majorités dernières.

État-civil de la ville de Saumur

DÉCÈS

Le 16 août. — Anne-Catherine Benèche,
veuve de Pierre-Victor Breton, sans profes-
sion, 79 ans, à l'Hospice ; — Maurice-Victor
Rougé, 2 ans, rue de la Visitation, 44.

Le 17. — Marie Léger, rentière, célibataire,
53 ans, rue Saint-Nicolas, 67 ; — Félicité
Malécot, veuve de Camille Legros, couturière,
71 ans, rue Brault, 5.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 17 août 1893

Le marché est ferme sur la rente et faible
sur les fonds étrangers. Le 3 0/0 s'avance à
99,42. Le 4 1/2 trouve difficilement acheteurs
et recule à 104,10.

L'Italien a été très attaqué au début et fléchit
à 83,95 sur l'élévation du change à Rome à
9,60 pour cent. Il se raffermi ensuite à 86,02,
mais il ne paraît pas très solidement établi à ce
cours.

L'Extérieure a également baissé à 62,7/8
pour la même raison, élévation du change à
20,70.

Le Portugais depuis longtemps immobile à
21 7/8 n'attire plus l'attention du marché.

Les sociétés de crédit ont leur courant ordi-
naire de transactions et leurs cours se main-
tiennent sans aucun effort.

La Banque de France vaut 4,145.
Le Crédit Foncier s'est traité à 961,25. Ses
obligations sont recherchées par le comptant
qui considère leurs garanties égales à celle de
la rente française.

Le Crédit Lyonnais se consolide à 775.
Le Comptoir National d'Escompte se pré-
sente en excellente tendance à 482,50.

La Société Générale se raffermi à 467,50.
La Banque d'Escompte est immobile à 118.

Les obligations des immeubles de France
conservent une bonne attitude à leurs cours
d'hier.

L'obligation des Cales de Radoub et Corde-
ries Parisiennes se négocient à 432,50. Son
remplacement de 5,75 0/0 et la proximité de son
coupon, qui se détachera le 1^{er} octobre, lui
attirent des acheteurs.

L'obligation des Chemins Economiques monte
à 422 fr.

Tirages financiers

Obligations de Panama

Le 31^e tirage a eu lieu avant-hier.
Le n° 339,436 gagne 500,000 fr.

Le n° 1,989,253 gagne 100,000 fr.
Le dix n° 1,345,305 — 1,606,266 gagnent
chacun 10,000 fr.

Les deux n° 599,743 — 1,933,482 gagnent
chacun 5,000 fr.

Le meilleur dépuratif, tonique et reconsti-
tuant est la **Tisane Dussolin**.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

JUILLET-SEPTEMBRE 1893

Excursions en AUVERGNE et dans le LI-
MOUSIN, avec arrêt facultatif à toutes
les Gares du parcours.

La Compagnie d'Orléans délivre, du 1^{er} juin
au 30 septembre, des billets d'excursion en
Auvergne et dans le Limousin, valables pen-
dant 30 jours, au départ des gares dénommées
ci-dessous, ainsi qu'aux gares et stations in-
termédiaires, aux prix réduits ci-après et
comportant les itinéraires A, B et C.

L'itinéraire A comprend :

1^o Le parcours circulaire ci-après défini :
Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-
Néris (Bains de Néris), Evaux (Bains d'Evau),
Eygurande, Laqueuille (Bains de Mont-Dore
et de la Bourboule), Royat (Bains de Royat),
Clermont-Ferrand, Lagnac, Ussèl, Limoges
(par Tulle, Brive et Saint-Yrieix, ou par Eymou-
tiers), Vierzon ;

2^o Le parcours, aller et retour, entre le point
de départ et le point de contact avec le circuit
ci-dessus.

Le point de contact avec le circuit est Vierzon
pour les points de départ Paris, Orléans, Blois,
Tours, Le Mans, Angers et Nantes ; Saint-Sul-
pice-Laurière, pour le point de départ Poitiers ;
Limoges-Bénédictins, pour le point de départ
Angoulême ; Brive, pour les points de départ
Périgueux, Bordeaux, Agen, Montauban, Tou-
louse.

L'itinéraire B comprend :

1^o Le parcours aller et retour du point de
départ à Vierzon ;

2^o Le parcours circulaire ci-après défini :
Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-
Néris (Bains de Néris), Evaux (Bains d'Evau),
Eygurande, Laqueuille (Bains de la Bourboule
et du Mont-Dore), Royat (Bains de Royat),
Clermont-Ferrand, Lagnac, Vic-sur-Cère,
Arvant, Figeac, Rodez, Decazeville, Recama-
dour, Brive, Limoges (par Saint-Yrieix ou par
Uzerche), Vierzon.

Marché de Saumur du Samedi 12 Août

Froment-commerce, id. halle(moyenne)	15 50	Bœuf 1 60, vache, kil.	1 40
Méteil	12 60	Mouton	2 —
Seigle	10 —	Porc	1 60
Orge	12 50	Poulets la couple	3 50
Avoine	10 —	Dindonneaux	8 —
Sarrasin	10 50	Canards	3 50
Haricots blancs	28 —	Oies	7 —
Haricots rouges	28 —	Beurre le kilog.	2 20
Fèves	—	(Eufs la douzaine	» 80
Noix	10 50	Foin, la charretée de	—
Châtaignes	—	780 kilog.	170 —
Sel les 100 kil.	15 —	Luzerne	140 —
Son	16 —	Paille	70 —
Pommes de terre, la barrique	10 —	Huile de noix, 50 kil.	130 —
Farine, la culasse de 157 kilog.	48 —	Chanvre 1 ^{re} qualité les 52 kilog. 500	—
Pain 1 ^{re} qual., le kil.	—	id. 2 ^e	—
id. 2 ^e id. 0 ^e 30 »	—	id. 3 ^e	—
id. 3 ^e id. 0 ^e 28 »	—	Charbon de bois, les 100 kilog.	16 —
		Charbon de terre	4 —

Cours des Vins.

Rouges.	
Souzay et environs	la barrique 120 à 130
Champigny	— 120 à 130
Varrains	— 110 à 120
Bourgueil	— 120 à 130
Restigné	— 110 à 120
Chinon	— 110 à 120
Blancs.	
Coteaux de Saumur	la barrique 130 à 150
Ordinaires, environs de Saumur	— 80 à 100
Saint-Léger et environs	— 70 à 90
Varrains et environs	— 80 à 100
Le Puy-Notre-Dame et environs	— 60 à 70
La Vienne	— 60 à 70
Cidre de Bretagne	la barrique 34 à 38
Cidre de Normandie	— 36 à 40

Il resta longtemps ainsi. Il n'avait pas consi-
cience du temps et il lui semblait qu'il y avait
des journées déjà qu'il était enfermé, séparé du
reste du monde.

Pendant qu'il était ainsi plongé dans cette
sorte de prostration morale où toute son éner-
gie morale avait sombré, une scène émou-
vante se passait au greffe... Le vice-amiral de
Cordouan, que le fidèle Pierre avait conduit à
Bordeaux, venait d'être sorti de sa voiture et
transporté dans son fauteuil à la porte d'entrée
de la prison...

La nuit tombait... Une foule de curieux s'é-
tait amassée, et le nom honoré, glorieux, du
vieux marin circulait de bouche en bouche.

— Il vient voir son petit-fils ! disait-on...
Il est homme à le tuer pour l'empêcher de
passer en Cour d'assises.

Et on se montrait curieusement le vieillard,
resté dehors, très pâle, mais ferme, pen-
dant que son domestique Pierre allait parle-
menter avec le greffier.

Le fidèle serviteur revint bientôt, suivi d'un
homme en uniforme.

— On ne veut pas laisser entrer mon ami-
ral, dit le serviteur ébahi.

— de Cordouan se leva à demi.

— On ne veut pas me laisser entrer ? fit-il.
Le gardien, qui suivait le domestique, ôta
son képi, salua profondément.

— Nous avons des ordres, mon amiral.
Le grand-père avait peine à se contenir.

— Des ordres ?... Je ne puis pas voir mon
petit-fils ?

— Non, mon amiral, M. de Cordouan est
au secret.

— Et qui vous a donné ces ordres ?

— Le juge d'instruction...

— Allez lui dire que le vice-amiral de Cor-
douan est venu de Royan pour voir son petit-
fils et qu'il attend à la porte de la prison !

— J'y cours, mon amiral, dit l'homme.

Il traversa précipitamment la cour et se
perdit dans la foule qui était massée devant la
porte extérieure, cette porte surmontée de
créneaux qui ont l'air, auprès de la tour mas-
sive, d'avoir été construits par des enfants.

Quelques minutes se passèrent.

Le greffier était entré avec d'autres gar-
diens.

Ils offrirent à l'amiral d'attendre sous le
vestibule de la prison.

Celui-ci refusa :

C'était assez pour le vieillard de voir ces

murs derrière lesquels il savait enfermé quel-
qu'un de son sang, de son nom...

Le pauvre homme avait toujours eu un fai-
ble pour Edgar, à qui il avait servi pour ainsi
dire de père, qui venait souvent l'égayer dans
sa retraite ; qu'il avait toujours connu bon,
aimant, peut-être un peu faible, et qu'il n'a-
vait jamais cru capable d'une mauvaise action ;
Edgar, qui ressemblait à sa pauvre mère, la
fille préférée de l'amiral, toute de douceur et
de bonté, morte trop jeune dans ses bras,
pendant une des haltes qu'il avait faites au
cours de sa carrière si remplie. Elle était par-
tie une des premières, et depuis, comme si sa
mort avait servi de signal aux autres, tous les
membres de la famille, un à un, s'étaient suc-
cédé dans la tombe. Il n'était resté debout que
l'amiral et Edgar.

C'est à cela que pensait le vieillard, c'est
cette succession de douleurs et de deuils qu'il
évoquait devant ce nouveau malheur, le plus
terrible de tous, qui venait de le frapper...

Le gardien reparut, essoufflé...

— M. le juge d'instruction va venir.

— Bien, mon ami.

En effet, au bout d'un instant, le magistrat
se montra à l'entrée de la porte. Il eut de la

peine à se dégager de la foule, donna quel-
ques ordres aux soldats de garde pour faire
refouler plus loin les curieux et se dirigea vers
l'amiral.

(A suivre.)

BOURSE DE PARIS

Du 17 Août 1893

3 0/0	99 25
3 0/0 amortissable	99 »
4 1/2	105 25

ÉPICERIE NOUVELLE

E. CHAUVEAU

Rues d'Orléans et Beaurepaire, SAUMUR

Spécialité de Boîtes pour Baptême

Boîtes riches de luxe en parchemin

Coffrets blancs... depuis 4 fr. 10

— satin et peluche — 2 fr. 75

NOTA. — Boîtes avec noms et dates,
sur commande 2 jours à l'avance.

Le Gérant : G. JOUAUST.

EPICERIE CENTRALE

28
rue
St-Jean

P. ANDRIEUX

NÉGOCIANT
ENTREPOSITAIRE

PRODUITS
ALIMENTAIRES

FELIX POTIN

La plus importante EPICERIE de la Région — ne vendant que des ARTICLES DE PREMIER CHOIX et à des PRIX TRÈS MODÉRÉS.

Cafés supérieurs, Conserves alimentaires, Parfumerie, Brosserie, Droguerie, etc. — VINS en Cercle et en Bouteilles. — Excellent Vin d'office à 0.40, 0.50, 0.60, 0.70 le litre. (Livraison à domicile)

Tribunal de commerce de Saumur

Liquidation judiciaire Guibert

Par jugement en date du 18 août 1893, le Tribunal a maintenu MM. Proust et Bonneau liquidateurs définitifs à la liquidation judiciaire de M. Emile Guibert, entrepreneur à Doué.

MM. les créanciers de ladite liquidation judiciaire sont avertis de nouveau qu'en conformité de l'article 492 du Code de commerce et de l'article 12 (loi du 4 mars 1889), ils doivent, dans le délai de quinze jours à partir d'aujourd'hui, se présenter en personne, ou par fondé de pouvoirs, à MM. Proust et Bonneau, demeurant à Saumur, liquidateurs définitifs, et leur remettre leurs titres, accompagnés d'un bordereau sur timbre, indicatif des sommes par eux réclamées, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au greffe du Tribunal de commerce de Saumur.

La vérification des créances commencera le mardi 22 août 1893, à dix heures du matin, au Tribunal de Saumur, en la salle des faillites, devant M. Boret, juge-commissaire, et sera continuée sans interruption.

Chaque créancier peut se faire représenter à la réunion sus-indiquée par un fondé de pouvoirs muni d'une procuration enregistrée.

Le Greffier, COLLIN.

L'union des propriétaires vigneron du Midi

Raisins frais de vendanges, à 20 francs les 100 kilos. en gare de la propriété.

Rendement sur 300 kilos de raisins :

220 litres de vin nature ;
60 litres de demi-vin.
Si le vin nature fait 10 degrés, le demi-vin fera 5 degrés.
400 à 420 litres de bonne boisson.

Prix de revient pour un fût de 300 kilos :

Achat 300 kilos 60 fr.
Frais de gare de départ
et gare d'arrivée 40 fr.

Total 70 fr.

Les fûts sont prêtés un mois, pendant lequel on peut cuver le vin.

S'adresser, pour les commandes, chez M. de Monestier, photographe, représentant, quai Saint-Nicolas, 34, Saumur.

A LOUER OU A VENDRE MAISON Et Vaste JARDIN

La maison avec grandes servitudes pourrait convenir à une industrie quelconque.

A proximité de la ville et sur le bord de la Loire.

S'adresser à M. GIRARD, expert, rue Pavée, et, pour visiter, à M. BIZERAY, au Jagueneau.

Etude de M^e DEGREZ, notaire à Saint-Clément-des-Levées

A LOUER

Une Jolie MAISON BOURGEOISE
Située au bourg des Rosiers

Occupée par M. et M^{me} PINAULT.

Pour tous renseignements, s'adresser au notaire.

Etude de M^e LEDROIT, notaire à Neuillé (près Vivy).

A VENDRE

A L'AMIABLE

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES :

1^o

Une PETITE PROPRIÉTÉ, située au Pont-Grisson, commune de Vivy, sur le bord de la route de Saumur à Vivy, comprenant : maisons de maître et de fermier, et environ 3 hectares 43 ares 50 centiares ;

2^o

Une CLOSERIE, située au Bois-de-Mont, commune de Vivy, comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation et terres dans le venant, le tout contenant ensemble 1 hectare 4 ares 50 centiares ;

3^o

Un PRÉ, situé dans la prairie des Souchais, commune d'Allonnes, contenant 49 ares 50 centiares ;

4^o

PRE-ALLOU, situé dans la commune de Vivy, contenant 77 ares ;

5^o

LANDE-AUX-AIRES, à la Baraudière, commune de la Breille, contenant 3 hectares 63 ares.

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser à M^e LEDROIT, notaire à Neuillé (près Vivy).

M^e NOBLET, notaire aux Trois-Montiers (Vienne, demande pour le premier septembre un CLERC expéditionnaire.

PIANO à queue d'Erard en très bon état. Grand format, très belle occasion. S'adresser à MM. PERNY frères, facteurs de pianos à TOURS. Location — Accords — Réparations

Rue Brault, 30, Saumur

M^{lle} E. PANNIER

Broderie artistique et sur tissus

Pour travaux neufs et réparations

Se rend à domicile

Etude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication volontaire.

En l'étude de M^e BRAC, notaire, le SAMEDI 19 AOUT 1893, à une heure après midi :

1^o Très beau Jardin avec maisonnette, planté d'arbres fruitiers, au Petit-Puy, sur le bord de la grande route de Fontevault, contenant huit ares vingt-cinq centiares.

2^o Autre Jardin à la suite, même contenance, loué 70 fr., ayant accès par la rue Chèvre.

3^o Magnifique Clos de Vigne en plein rapport, entouré de murs, nommé le Clos-des-Besnardières, réputé contenir un hectare, au canton du Petit-Puy.

4^o Une petite Maison avec grande cave et puits, au canton du Petit-Puy.

5^o Un Pavillon neuf et une autre cave dans une cour commune, puits commun, au même lieu.

Le tout appartenant à M. Emile BORET, marchand revendeur à Saumur.

Jouissance immédiate.

S'adresser, pour visiter et pour tous renseignements, à M. PELOU, expert, rue du Marché-Noir, dépositaire des clés, à M. PROUST, syndic, et à M^e BRAC, notaire.

VIN ROUGE VIEUX

Récolte 1887, A VENDRE

S'adresser au bureau du journal.

Travaux de Confiance

Marcel PORTRAIT

Plâtrier

7, place du Marché-Noir, Saumur.

Carrelage Mosaïque et autres,

Travaux en Ciment, Cheminées, marbres et ornements en tous genres.

PRIX MODÉRÉS

Exécution très rapide.

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}
Rue Jacob, 56, à Paris

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND

12 PAGES IN-4^o

LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ À DES ROMANS ILLUSTRÉS.

La Mode illustrée, journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, UN SUPPLÉMENT consacré à des romans illustrés, intéressant tous les membres de la famille ; ses 52 numéros de l'année contiennent plus de 2,000 dessins de modèle tapisserie, crochet, broderie, plus 24 feuilles de patrons en grandeur naturels, de tous les objets de toilette, linge, robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

On peut s'abonner à l'essai, pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne par mandat-poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en les adressant par lettre recommandée

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

Première édition, trois mois, 3 fr. 50 ; six mois, 7 fr. ; douze mois, 14 fr. — Quatrième édition, avec une gravure colorée chaque numéro : trois mois, 7 fr. ; six mois, 13 fr. 50 ; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département

Saumur, imprimerie PAUL GODET.

PIANOS, MUSIQUE, INSTRUMENTS

Maison G. FISCHER, fondée en 1846.

SAUMUR — Place de la Bilange — SAUMUR

Pillet - Bersoullé

Successeur, Elève de Pieyel, Wolff et C^{ie}

ACCORDS, RÉPARATIONS, ÉCHANGES ET LOCATIONS DE PIANOS

Pianos, Harmoniums, Violons, Violoncelles neufs et d'occasion

INSTRUMENTS EN CUIVRE ET EN BOIS ET ACCESSOIRES DE MUSIQUE de toutes sortes

Pianista pour soirées

750 Partitions et grand choix de Morceaux à l'abonnement.

Hôtel Restaurant des TROIS-ANGRES

A. LIGNAIS

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable, à 2 fr. 25 et 2 fr. 50. — Excellents vins rouges et blancs.

Salles, Salons et Cabinets particuliers.

Déjeuners et Dîners à la carte et à prix fixe, depuis 4 fr. 50 et 2 fr.

Pension depuis 60 fr.

Service individuel ou en groupe et à toute heure
Dîners en ville sur commande. — Banquets et Noces. — Prix modérés.

Matelote d'Anguilles Samedi et Dimanche

GR^{de} EPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

IMBERT FILS

SPÉCIALITÉ POUR BAPTÊMES

Confiserie supérieure

Grand choix de Boîtes Baptêmes et Marraines, modèles les plus nouveaux. — PRIX TRÈS MODÉRÉS.

En prévenant trois jours avant, Boîtes avec Initiales ou Nom et Date du baptême (2 fr. pour la composition quelque soit le nombre).

Demander le prix courant pour confiserie, boîtes vides et garnies, qui est adressé franco, ainsi que le catalogue des modèles, sujets et initiales à choisir.

Imprimerie Paul GODET, Saumur

FACTURES TOUTS FORMATS
CARTES D'ADRESSES
ETIQUETTES PARCHEMIN P^r ENVOIS
TÊTES DE LETTRES
CIRCULAIRES — ENVELOPPES
AVIS DE TRAITES — MANDATS
REÇUS & BONS à SOUCHE PERFORÉS
REGISTRES

LETTRES MARIAGE, LETTRES DEUIL
FAIRE-PART NAISSANCE
CARTES DE VISITE
AFFICHES — PROSPECTUS
PROGRAMMES P^r FÊTES & SOIRÉES
PRIX-COURANTS
MÉNUS EN BLANC & IMPRIMÉS
CATALOGUES — BROCHURES

Consulter les Prix de la maison avant de commissionner à l'étranger.

EN VENTE

HISTOIRE de SAUMUR

Pendant la Révolution

Par M. O. DESMÉ de CHAVIGNY

Chez tous les Libraires.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,

Hôtel-de-Ville de Saumur

1893

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Le MARI.